

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Signature d'un avenant à la convention avec la Société DEVIMMO CHATEL (zone de la Désirée)**

Mesdames, Messieurs,

La société DEVIMMO CHATEL est propriétaire des terrains situés zone de la Désirée faisant l'objet d'un aménagement en zone commerciale. Plusieurs enseignes sont attendues : Décathlon, Courtepaille, Pat à pain,

Une convention a été signée entre la commune et la société DEVIMMO CHATEL le 9 novembre 2007 dans laquelle la société s'engageait à réaliser tous les travaux d'aménagement de la zone et la commune à reprendre à terme dans le domaine public la voirie, les réseaux et les bassins de rétention d'eaux pluviales.

Les travaux ont aujourd'hui débuté et il s'avère que des modifications aux travaux d'aménagement (déplacement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, adjonction de fourreaux pour la fibre optique) sont nécessaires.

* * * * *

VU la convention en date du 9 novembre 2007 passée entre la société DEVIMMO CHATEL et la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire d'apporter des modifications à cette convention et de la proroger,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention du 9 novembre 2007 ci-annexé, ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/10/12

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault